

NOTE DE FRAIS DÉPLACEMENT

Les titres de transport doivent être annexés et numérotés. En cas de perte du titre de transport, ajouter une déclaration sur l'honneur.

Transport en commun

Numéro du justificatif	Date de la dépense	Trajet de à	Nom de l'activité	Montant
				€
				€
				€
				€
				€
				€
				€
				€
Somme transport en commun				€

Frais de déplacement en voiture / vélo

Les frais kilométriques (**0,25€/km**) ne sont remboursés qu'à une voiture / camp / WE, si elle a été utilisée pour du transport indispensable de courses, de participants, de matériels, ou lorsque les déplacements en transports en commun sont impossibles (temps de trajet 3 fois supérieur / départ trop tôt ou trop tard). Lors des WE animateurs ou d'initiations naturalistes, seuls les formateurs sont éligibles à un remboursement aux conditions précisées.

Date du déplacement	Trajet de à	Nombre de kilomètres	Nom de l'activité	Montant
				€
				€
Somme voiture / vélo				€

Total de la note de frais

Je demande un remboursement de€
à rembourser sur mon compte bancaire: IBAN -----
Nom, prénom
Date:/...../20.....

Signature:

Signature du comptable:

Signature du CA:

La note de frais peut être envoyée en PDF par mail à cedric@jeunesetnature.be ou remise au bureau ou au trésorier. Elle comprendra les justificatifs et les déclarations sur l'honneur le cas échéant. La note de frais est à envoyer **au maximum** dans les **3 mois** suivant la dépense ou dans le mois suivant l'échéance du ticket Multi, **mais au plus tard** le mois de janvier de l'année suivante.